



Déposer des sacs à l'entrée des magasins

Par Visiteur

Une superette peut-elle nous obliger à déposer nos sacs et cartables à l'entrée? quels sont les droits des consommateurs à ce sujet?

Par Visiteur

Chère madame,

une superette peut-elle nous obliger à déposer nos sacs et cartables à l'entrée? quels sont les droits des consommateurs à ce sujet?

Il n'existe aucune loi qui interdise à une supérette ou un supermarché d'interdire l'entrée aux personnes disposant d'un sac, les mettant ainsi dans l'obligation de les déposer à l'entrée.

En pratique, les centres commerciaux sont conciliants, pour des raisons de pure commercialisation, mais rien ne leur interdit de demander une dépose des sacs, ou bien de les agraffer.

Très cordialement.